

Voiron Ski Montagne – Club

Saison 2022-2023

Venez pratiquer le **ski alpin** et le **snowboard** sous toutes leurs formes, pour **tous les niveaux à partir de 6 ans**, du **débutant jusqu'à la compétition...**

Encadrement par des bénévoles diplômés de la Fédération Française de Ski et des moniteurs ESF.

Modalités d'inscription

Toutes les inscriptions sont à réaliser en ligne via notre site internet : <https://www.voiron-ski-montagne.fr>

Les pièces justificatives, et les paiements par chèques seront à nous fournir par voie postale ou en main propre.

- ✓ **Mineur toutes sections** : questionnaire de santé de la Fédération Française de Ski (FFS)
- ✓ **Majeur section compétition ou pré-compétition** : questionnaire de santé de la Fédération Française de Ski (FFS)
- ✓ **Majeur section loisir** : rien à fournir
- ✓ Possibilité de paiement en 3 chèques donnés le jour de l'inscription (encaissement sur 3 mois glissants)
- ✓ Ne pas oublier vos éventuelles réductions : (cumul des réductions étudié au cas par cas car pas toujours possible)
 - **Réduction lycéens** : Pass'Région Rhône-Alpes (30€ de réduction sur une licence sportive annuelle)
 - **Réduction collégiens** : Carte Tattoo Isère (jusqu'à 60€ de réduction)
 - **Réduction aux ayant droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH) ou allocation adulte handicapé (AAH)** : Pass'Région (jusqu'à 60€ de réduction)

Section loisir

Initiation et perfectionnement tout au long de la saison d'hiver (ski ou snowboard), avec le passage des épreuves techniques de niveau FFS.

- ✓ Sorties organisées les **mercredis** ou **samedis** avec des départs de **Voiron, Voreppe, Tullins** et **Pont barrage**.
- ✓ **Adhésion au club Voiron Ski Montagne** : cotisation qui vous permet de devenir membre du club et de profiter des activités et avantages proposés par ce dernier.
- ✓ **Licence Carte neige FFS** : licence sportive loisir. Elle représente l'adhésion annuelle à un Club affilié à la Fédération Française de Ski. Elle est valable du 15 octobre de chaque année au 14 octobre de l'année suivante. Nous y incluons systématiquement l'assurance Primo Loisir de la fédération.
- ✓ **Cotisation pour les sorties** : elle inclut le transport, l'encadrement par des moniteurs fédéraux du club, les remontées mécaniques, le passage des épreuves techniques de l'école ESF et les médailles associées.
- ✓ Nous appliquons une réduction sur la cotisation totale aux fratries (sœurs et/ou frères) d'une même famille : **5 % pour 2 adhésions, 10 % pour 3 adhésions et plus.**

Formule	Adhésion et licence	Cotisation	Total	Avantages complémentaires
Section loisir				Entraînement physique et sportif organisé tous les samedis dès septembre jusqu'à l'ouverture des stations de ski
Mercredi après midi 8 demi-journées	90 € (enfant)	160 €	250 € (enfant)	Accès privilégié à la bourse aux skis du club qui a lieu en novembre (si à jour de cotisation)
	95€ (adulte)		255€ (adulte)	
Samedi après midi 10 demi-journées	90 € (enfant)	205 €	295 € (enfant)	Participation à la course du club organisée en fin de saison
	95€ (adulte)		300€ (adulte)	

Section pré-compétition

L'antichambre de la **compétition**, qui permet un **apprentissage technique progressif** et une **découverte** des **premières courses**.

- ✓ Sorties organisées les **mercredis après-midi**, et **samedis matin**. Départs de **Voiron, Tullins** et **Pont barrage**
- ✓ Nous proposons **2 formules pour répondre aux envies de chacun** :
 - o **Formule Découverte** : 1 entraînement (samedi matin) + participation à 1 compétition officielle
 - o **Formule Complète** : 2 entraînements (mercredi après-midi et samedi matin) + participation à 3 compétitions officielles

Section Compétition

Entraînement, perfectionnement et **confrontation** aux autres skieurs dans des **courses officielles**.

Cette section inclus aussi la **préparation au brevet d'état moniteur ski alpin**.

- ✓ Sorties organisées les **mercredis après-midi**, et **samedis matin**. Départs de **Voiron, Tullins** et **Pont barrage**
 - o *Un encadrement le samedi après-midi sera possible (avec accords des parents et envie de l'enfant) et en fonction du planning des courses du dimanche.*
- ✓ **Entraînement le dimanche matin** sans transport, à noter que le mini-bus du club est à disposition des parents pour un transport en covoiturage uniquement (sous réserve de disponibilité).
 - o *En fonction des courses du dimanche, l'entraînement du dimanche matin pourra être annulé.*
- ✓ **Inclus** la participation à **5 compétitions officielles** / Toute autre compétition sera facturée (forfait de 25€).

Saison	Adhésion et licence	Cotisation	Course officielle	Total	Avantages complémentaires
Saison complète 2022-2023	Section Pré-Compétition – Formule Découverte				Entrainement physique et sportif organisé tous les samedis dès septembre jusqu'à l'ouverture des stations de ski
	124 € (enfant)	426€	1 course	550€ (enfant)	
	148€ (adulte)			574€ (adulte)	
	Section Pré-Compétition – Formule Complète				Forfait saison domaine de Villard de Lans/Corrençon
	124 € (enfant)	676€	3 courses	800€ (enfant)	
	148€ (adulte)			824€ (adulte)	
	Section Compétition				Participation à la course du club organisée en fin de saison
	124 € (enfant)	826 €	5 courses	950€ (enfant)	
148€ (adulte)	974€ (adulte)				
				Possibilité d'acheter des vêtements techniques (blouson, pantalon, short d'entraînement) à des tarifs subventionnés par le VSM	

- ✓ **Adhésion au club Voiron Ski Montagne** : cotisation qui vous permet de devenir membre du club et de profiter des activités et avantages proposés par ce dernier.
- ✓ **Licence Carte neige FFS** : licence sportive compétition. Elle représente l'adhésion annuelle à un Club affilié à la Fédération Française de Ski. Elle est valable du 15 octobre de chaque année au 14 octobre de l'année suivante. Nous y incluons systématiquement l'assurance Optimum Compétition de la fédération.
- ✓ **Cotisation pour les sorties** : elle inclut le transport, l'entraînement par des entraîneurs fédéraux du club et professionnels ESF, ainsi que l'inscription et l'accompagnement aux courses sur toute la saison.
- ✓ Nous appliquons une réduction sur la cotisation aux fratries (sœurs et/ou frères) d'une même famille : **5 % pour 2 adhésions, 10 % pour 3 adhésions et plus.**

Lien région Auvergne Rhône Alpes : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

Lien public Isère : <https://www.isere.fr/carte-tattoo>

2022-2023
PASS
Région

GUIDE DES AVANTAGES
SOMMAIRE

JE SUIS

LYCÉEN
EN FORMATION DE NIVEAU
BAC MAXIMUM¹
(hors apprentis)
ET
MON ÉTABLISSEMENT
EST UN LYCÉE GÉNÉRAL/
TECHNOLOGIQUE/
PROFESSIONNEL
public ou privé sous contrat, une
MFR ou une école de production.
En enseignement général
ou technologique
En première ou terminale
STMG
En année d'entrée en
formation des BACS
technologiques
STHR ou **STAV**
En seconde, première,
terminale générales ou
technologiques
(autres que les sections citées
précédemment)
En enseignement
professionnel
(hors apprentis)

LYCÉEN
EN FORMATION DE NIVEAU
POST-BAC²
(hors apprentis)
ET
MON ÉTABLISSEMENT
EST UN LYCÉE GÉNÉRAL/
TECHNOLOGIQUE/
PROFESSIONNEL
public ou privé sous contrat
ou une MFR.
APPRENTI³
EN FORMATION DE NIVEAU
CAP, BAC PRO OU POST-BAC
(y compris formations agricoles),
CPJEPs, BPJEPs
ET
MON ÉTABLISSEMENT EST
UN CFA, UNE MFR OU UN
LYCÉE PROFESSIONNEL.
*moins de 26 ans

AUTRES PUBLICS
(jeunes de 16 à 25 ans)
INSCRIT :
Dans un établissement de
formations sanitaires et
sociales agréé par la Région
(hors statut salarié)
En formation de niveau
CAP ou BAC
En formation post-BAC
En IEM
En 1^{re} année d'une formation
de niveau **CAP ou BAC**⁴
En 2^e année ou terminale d'une
formation de niveau **CAP ou BAC**⁴
En IME, IMPRO, Structure de
placement en hébergement avec
inscription en formation (y compris
préparant un CAP ou BAC pro), Centre de
Rédaction Professionnelle
En Mission Locale ou
en École de la 2^e chance
Au **CNED** en cours réglementés,
domicilié en Auvergne-Rhône-Alpes
et le prépare un CAP,
un BAC pro (y compris agricoles),
un BAC général ou un BAC
technologique
Elève résident en Auvergne-
Rhône-Alpes mais dont
le lycée public de secteur
est hors région.

¹ Exemples : CAP, Bac général, Bac technologique, Bac professionnel (y compris agricoles), CPJEPs, BPJEPs, 3^{re} ou 4^{re} agricoles, CPPL, MLOS, classe relais, IUT, mentions complémentaires, diplômes d'état de monitorat éducatif, d'aide soignant...
² Exemples : IUT, classes préparatoires aux grandes écoles, mentions complémentaires, formations agricoles comprises.
³ CFA, mention complémentaire, diplôme d'état de moniteur éducateur, diplôme d'état d'aide-soignant...
⁴ CFA, mention complémentaire, diplôme d'état de moniteur éducateur, diplôme d'état d'aide-soignant...

AVANTAGE SPORT

Utilisable du 01/09/2022 au 30/06/2023

- 30€ pour l'achat d'une licence sportive annuelle.
- Ce montant est porté à 60€ pour :
- les jeunes atteints d'un handicap
 - les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée (affection de longue durée)



À compter de la rentrée scolaire 2022, le **Département de l'Isère** en partenariat avec la **Caf** lance un nouveau dispositif : la carte **TATTOO**

C'est la nouvelle carte d'avantages sport, culture, loisirs pour les 65 000 collégiens isérois.

Plus **SIMPLE**, plus **RAPIDE** et **GRATUITE**.

...Les grandes nouveautés

- Le dispositif devient **gratuit** pour les 65 000 collégiens isérois du public et du privé (avant c'était 8 euros)
- La carte Tattoo Isère, c'est **une seule carte** pour toute la scolarité au collège (avant c'était un chéquier à commander tous les ans)
- **Une cagnotte de 60 €** financée par le Département de l'Isère pour les inscriptions annuelles aux **activités sportives, culturelles ou artistiques** (avant c'était deux chèques de 15 euros)
- Un bonus culture de 45 € financé par la Caf de l'Isère pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 800 €, soit **105 €** d'avantages au total !
- 10 € par an pour les achats en librairie déductible des 60 € de la cagnotte (avant c'était 8 euros)
- Des **bons plans** proposés toute l'année depuis l'espace partenaire Tattoo Isère (offres spéciales, réduction, gratuité...)
- C'est un **outil de paiement et une application sécurisée** pour effectuer directement les transactions chez les partenaires affiliés (avant c'était des chèques à remettre au partenaire)
- Un **remboursement automatisé** pour les partenaires sous 4 semaines et plus aucun document à transmettre (avant c'était une demande de bordereau et un délai de plusieurs mois)

Lien FFS : http://www.ffi.fr/pdf/medical/Mineur_Questionnaire_Sante_ou_CertificatMedical.pdf

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ou CERTIFICAT MÉDICAL ?

Licencié MINEUR
LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PLUS NÉCESSAIRE

Le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale répondent conjointement aux questions ci-dessous :

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (s) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE		
Répondre aux questions suivantes par OUI ou NON*	OUI	NON
1 Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
2 As-tu été opéré(e) ?		
3 As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
4 As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
5 As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
6 As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
7 As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé(e) à interrompre un moment une séance de sport ?		
8 As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
9 As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
10 As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
11 As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
12 As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)		
13 Te sens-tu très fatigué(e) ?		

*NB : Informations médicales confidentielles à ne pas communiquer.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR. (La ou les personnes) exerçant l'autorité parentale attestent avoir répondu NON à toutes les questions en cochant la case correspondante lors de la souscription de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE 6 MOIS À FOURNIR. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

CAS PARTICULIERS

LA PRATIQUE DU BIATHLON

Certificat médical, datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la PRATIQUE DU BIATHLON » (le cas échéant, « la pratique du BIATHLON EN COMPÉTITION ») à fournir CHAQUE ANNÉE.

La discipline BIATHLON doit OBLIGATOIREMENT FIGURER sur le certificat médical, y compris pour les licenciés qui découvrent ce sport en cours de saison et qui ont déjà fourni une attestation « questionnaire de santé ».

LA PRATIQUE COMPÉTITIVE OCCASIONNELLE (Ticket Course)

Le certificat médical n'est plus obligatoire. Le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale répondent conjointement au questionnaire de santé ci-dessus et la ou les personnes exerçant l'autorité parentale attestent avoir répondu NON à toutes les questions (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles).

Questionnaire médical mineur, lien FFS : http://www.ffi.fr/pdf/medical/Questionnaire_Sante_Mineur.pdf

Lien FFS : http://www.ffi.fr/pdf/medical/Majeur_Questionnaire_Sante_ou_CertificatMedical.pdf

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ou CERTIFICAT MÉDICAL ?

Licencié MAJEUR
LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PLUS NÉCESSAIRE

Vous êtes LICENCIÉ COMPÉTITEUR

Vous êtes LICENCIÉ LOISIR ou DIRIGEANT

Répondre aux questions ci-dessous :

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Répondre aux questions suivantes par OUI ou par NON**

	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1 Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2 Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3 Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4 Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5 Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6 Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
À CE JOUR		
7 Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8 Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9 Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié. Informations médicales confidentielles à ne pas communiquer.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions : PAS DE CERTIFICAT MÉDICAL À FOURNIR. Attestez avoir répondu NON à toutes les questions lors de la souscription de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : CERTIFICAT MÉDICAL DE MOINS DE 6 MOIS À FOURNIR. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

CAS PARTICULIERS

LA PRATIQUE DU BIATHLON

Certificat médical, datant de moins d'un an, de « non contre-indication à la PRATIQUE DU BIATHLON » (le cas échéant, « la pratique du BIATHLON EN COMPÉTITION ») à fournir CHAQUE ANNÉE.

La discipline BIATHLON doit OBLIGATOIREMENT FIGURER sur le certificat médical, y compris pour les licenciés qui découvrent ce sport en cours de saison et qui ont déjà fourni une attestation « questionnaire de santé ».

LA PRATIQUE COMPÉTITIVE OCCASIONNELLE (Ticket Course / Licencié Loisir ou Dirigeant)

Le certificat médical n'est plus obligatoire. Attestez avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif majeur (attestation à fournir pour chaque inscription aux courses éligibles).

Questionnaire médical majeur, lien FFS : http://www.ffi.fr/pdf/medical/Questionnaire_Sante_Majeur.pdf